



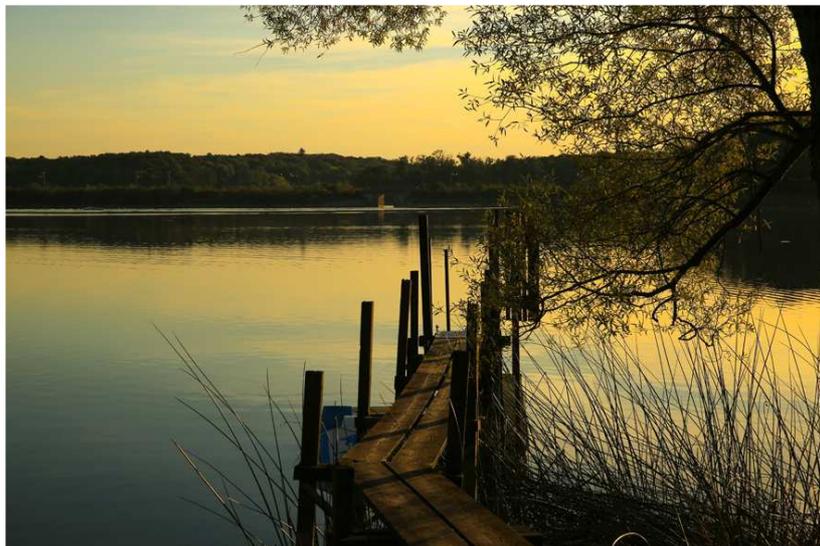
Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 29 janvier 2015

Ségolène Royal renouvelle le classement du parc naturel régional de Lorraine

J'ai signé le décret qui renouvelle le classement du Parc naturel régional de Lorraine (région Lorraine).

Le renouvellement du classement du Parc naturel régional de Lorraine, interviendra pour une durée de 12 ans, je souhaite par cette signature féliciter l'engagement de 183 communes, 14 Établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que de 3 Départements (Moselle, Meuse, Meurthe et Moselle) et de la Région Lorraine dans une démarche de développement local.



Crédit photo : Parc naturel régional de Lorraine

Créé en 1974, ce Parc ancien renouvelle aujourd'hui sa charte après avoir fêté ses 40 ans d'existence. Le territoire du parc s'étend sur 220 000 hectares environ, situés sur 2 zones distinctes, séparées par le Sillon Lorrain. Les paysages sont marqués par de grands étangs riches d'une faune et d'une flore diversifiées, les Côtes de Meuse et les pelouses sèches entretenues par des siècles de pâturage. L'activité historique d'extraction du calcaire a façonné le paysage et a donné leur couleur blanche aux villages. L'élevage ovin, la pêche et l'exploitation du sel complétaient l'économie du territoire.

Situé à proximité des agglomérations de Nancy et Metz, le parc joue un rôle de poumon vert, en raison de sa ruralité et de la richesse de son patrimoine naturel. Le territoire est par ailleurs marqué par la présence de nombreuses villes-portes et bourgs-relais qui constituent des pôles d'attractivité.

La procédure de renouvellement du classement a été l'occasion pour le territoire de redéfinir ses ambitions pour une protection accrue des richesses naturelles et des paysages, tout en les valorisant afin de favoriser le développement touristique et de participer à l'attractivité de la Lorraine. La volonté de maintenir une agriculture de qualité, en développant les circuits courts et une économie de proximité constituent également les nouvelles pistes de travail pour le parc.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 28 janvier 2015

Ségolène ROYAL décide la création du Parc naturel régional des Baronnies provençales

"Le décret de création du Parc naturel régional des Baronnies provençales décidé lors d'une réunion à Vinsorbes (Drôme) à l'invitation de Didier Guillaume et des élus locaux de la Drôme et des Hautes-Alpes ainsi que des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, est publié au Journal Officiel.

Au carrefour des influences alpines et méditerranéennes, ce Parc naturel régional abrite une faune et une flore d'exception avec 10 sites Natura 2000, 5 espaces naturels sensibles et des espèces emblématiques telles que le sabot de Vénus, le chou sauvage, la loutre, l'écrevisse à pieds blancs...

Par cette signature, j'ai voulu reconnaître 15 ans de travail des élus, des associations, des habitants.

Les 750 professionnels qui sont parties prenantes du Parc pourront valoriser leurs productions, qu'il s'agisse du tourisme et du sport avec la plus belle Via Ferrata d'Europe pour l'escalade, ou des produits du terroir si nombreux (vins des Côtes du Rhône, des Coteaux des Baronnies, olives noires de Nyons, fromage de chèvre Picodon, lavande, élevage ovin...).

Le Parc m'a par ailleurs remis sa candidature pour l'appel à projet des "territoires à énergie positive" et se mobilise donc pour la transition énergétique et la croissance verte.

Je vais proposer aux communes qui n'ont pas encore adhéré de devenir des communes associées dans un délai d'un an."

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Invitation de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 31 mars 2015

Ségolène Royal accueille l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Ségolène Royal vous invite à la clôture de l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en présence de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France et des 51 Présidents des Parcs Naturels Régionaux.

Mercredi 1^{er} avril 2015

à 11h30

Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

244, Boulevard Saint-Germain

75007 – PARIS

A l'ordre du jour :

La signature de la **Charte partenariale relative à l'Éducation au territoire et au développement durable entre Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Jean-Louis Joseph Président de la fédération des Parcs**. Il s'agit de l'une des actions du plan de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La signature de deux conventions :

- Une convention avec le Ministère de l'Écologie, la **Fédération nationale des communes forestières** et la Fédération des Parcs.
- Une convention avec le Ministère de l'Écologie, la **Fédération des Conservatoires d'espaces naturels** et de la fédération des Parcs.

A l'issue de cette Assemblée, Ségolène Royal et la Fédération des parcs vous convient à un buffet de présentation et de dégustation des produits du terroir des parcs de la « Marque Parc Naturel Régional », en présence des producteurs locaux.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 29 avril 2015

Ségolène Royal valide le renouvellement de la charte du parc national de la Vanoise

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a validé le décret approuvant le renouvellement de la charte du parc national de la Vanoise (Savoie), véritable projet de territoire au service de la solidarité écologique et de la reconquête de la biodiversité. Le décret approuvant ce renouvellement a été publié au Journal Officiel ce matin.

Le parc national de la Vanoise est le plus ancien parc national de France. Créé en 1963, il protège un cœur de 53 500 hectares, véritable joyau de la haute et moyenne montagne, « bien commun » au caractère marqué par ses sommets et glaciers mais aussi par de nombreux alpages où l'Homme reste présent et contribue à la gestion des paysages et de la biodiversité. L'aire optimale d'adhésion de 146 500 hectares est marquée par le dynamisme des stations de sports d'hiver, une agriculture vivante grâce notamment au fromage de Beaufort, mais est aussi riche de milieux naturels, d'espèces et de paysages. Avec son voisin italien, le parc national du Grand Paradis auquel il est jumelé, il forme le plus grand espace protégé des Alpes. Cet ensemble bénéficie d'une importante notoriété internationale.



Élaborée par le conseil d'administration du parc, la nouvelle charte est le fruit d'une concertation avec les principaux partenaires du territoire : les 29 communes des hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, les professionnels de la Montagne et les habitants.

Préservation d'espèces sensibles, mesures agri-environnementales, gestion de zones humides, actions en faveur de la transition énergétique, produits touristiques labellisés « Esprit parc national »... tels sont quelques exemples d'actions concrètes initiées par la charte.

Avec la signature de ce décret, la ministre tient à souligner l'équilibre trouvé au sein du conseil d'administration du parc national sur le projet de territoire durable porté par la charte et le rôle particulier que peut jouer le parc national au sein de grands complexes touristiques tels que ceux de la Maurienne et de la Tarentaise.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages vient consolider le cadre d'action des parcs nationaux qui seront rattachés à l'Agence française pour la biodiversité. Regroupant plusieurs structures existantes, l'Agence effectuera les missions au service de la préservation des milieux naturels, de la connaissance, de la recherche et de la formation.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Paris, le vendredi 21 août 2015

Déplacement de Ségolène Royal en Corse

Du 21 août au 23 août 2015

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Quatre mois après son déplacement dans cette région, la ministre revient sur place comme convenu pour faire un point sur l'état d'avancement et les prochaines étapes de plusieurs projets :

- **La lutte contre la *Xylella fastidiosa*** : rencontre avec les acteurs qui sont mobilisés pour lutter contre cette bactérie qui a été détectée depuis le mois de juillet sur les oliviers et le patrimoine végétal corse. La ministre signera une convention avec la Fredon Corse, fédération de défense contre les organismes nuisibles (organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal), afin que le Conservatoire botanique national de Corse, ainsi que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement apportent leur appui aux services mobilisés dans ce sens.
- **Le développement des énergies renouvelables** : visite d'un champ photovoltaïque à Bonifacio. Le 7 mai dernier, un nouvel appel d'offres a été lancé pour les installations solaires de grande taille, situées dans les départements d'outre-mer et en Corse. L'objectif est de déployer l'énergie solaire, particulièrement adaptée aux systèmes électriques insulaires et contribuer ainsi à atteindre l'autonomie de l'île.
- **La protection du littoral** : à l'occasion des 40 ans du Conservatoire du littoral, rencontre des équipes qui travaillent au quotidien à la protection du littoral. Ces derniers présenteront les futurs projets d'acquisition et de valorisation ainsi que le dispositif de surveillance mis en place pour la protection des Bouches de Bonifacio.

En 2015, 40 ans de préservation du littoral avec le Conservatoire du Littoral

Le 10 juillet 1975, le texte de loi portant sur la création du Conservatoire du littoral était signé. Une dizaine d'années plus tard, la loi du 3 janvier 1986 dite loi « Littoral » était promulguée, renforçant la politique de préservation et de valorisation des côtes françaises. Aujourd'hui, 13 % du linéaire côtier français est sous la protection du Conservatoire du littoral, soit 160 000 hectares répartis sur 720 sites différents. En outre-mer, 40 000 hectares sont sous sa protection dont 24 000 hectares de mangroves.

- **La performance énergétique dans les logements sociaux** : inauguration d'une résidence de 32 logements locatifs sociaux labellisés bâtiment basse consommation (BBC Effinergie) sur la commune de Bonifacio. Cette visite est l'occasion de rappeler les enjeux de la rénovation énergétique des logements dans les territoires afin de faire baisser les factures d'électricité et créer des emplois.
- **Le traitement des eaux usées** : inauguration de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la commune de Bonifacio. Cette infrastructure présente un haut niveau de performance avec un projet de réutilisation d'ici l'été 2016 des eaux usées traitées. Ce projet répond à l'objectif de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage.
- **Le projet de parc naturel marin du Cap Corse** : Ségolène Royal souhaite que ce beau projet qui suscite l'adhésion de tous les acteurs soit élaboré avec dynamisme et ambition pour aboutir à une création en 2016. Depuis avril dernier, la ministre a installé le comité de pilotage qui va conduire les études et les travaux préparatoires.

La mission de préfiguration du parc naturel marin du Cap Corse s'inscrit dans une politique globale menée par Ségolène Royal d'accélérer la création de parcs naturels marins afin de mieux préserver et de mieux mettre en valeur la biodiversité marine.

Depuis juin 2014, la ministre a créé deux parcs naturels marins. Dix projets de parcs naturels marins sont prévus dont trois font actuellement l'objet de missions d'étude : Cap Corse, Martinique, Golf normand breton.

En 2015, la France compte sept parcs naturels marins : Iroise (2007), Mayotte (2010) Golfe du Lion (2011), Les Glorieuses (2012), Estuaires picards et de la mer d'Opale (2012). En juin 2014, la ministre créait le parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (2014), et en avril 2015, celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (2015).

Crédits photos :

- Boris Daniel / Agence des aires marines protégées.
- F. Larrey/ Conservatoire du Littoral.
- Préfecture de la Corse.

Voir aussi : [Interview de Mme Ségolène Royal – Corse-Matin du 21 août 2015](#)

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « **1 jour, 1 action** » : à quelques mois de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.

- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

- **Affichez votre engagement** en téléchargeant  **#1Planète**, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr

[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)